



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SERVICE DE PREVENTION ET D'EDUCATION AUX RISQUES

Adresse postale
2 avenue de Fétilly
CS 40263
17012 LA ROCHELLE cedex 1
Tel : 05.46.68.60.00
Fax : 05.46.68.06.93
Mel : ddpp@charente-maritime.gouv.fr

**Notification n° SP1300702
en date du 5 juillet 2013 portant
délivrance d'un agrément**

La Préfète de la Charente-Maritime,

Vu les articles L.214-14, L.233-3, L236-2 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les articles R 221-36, R.231-11, R233-3-1 à R237-2-19° et 20° du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

CONSIDERANT que la demande présentée le 13 novembre 2012 par la SARL MAISON ARSICAUD est recevable ;

CONSIDERANT que l'établissement dont elle est propriétaire remplit les conditions réglementaires de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux ;

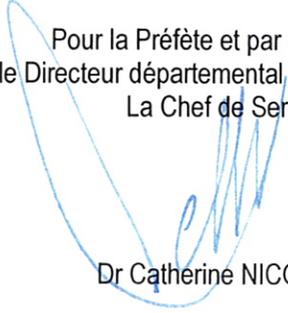
SUR proposition du directeur départemental en charge de la protection des populations ;

ARRÊTE :

Article 1- L'agrément numéro **17218800R** est délivré à l'établissement **SARL MAISON ARSICAUD**, sis à L'Aventure, 17230 MARANS.

Article 2- Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation de l'établissement pour les mouvements d'animaux sur le territoire national, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 16 décembre 2011 relatif aux conditions d'agrément des centres de rassemblement et d'enregistrement des opérateurs commerciaux.

Pour la Préfète et par délégation,
Pour le Directeur départemental et par subdélégation,
La Chef de Service


Dr Catherine NICOLLET

Pour toutes informations, consultez 3939 Allô service public (0,12€/min)